



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Ecole de culture générale Fribourg ECGF
Fachmittelschule Freiburg FMSF

Avenue du Moléson 17, 1700 Fribourg

T +41 26 305 65 65, ecgf-fmsf@edufr.ch
www.ecgffr.ch

—

Fribourg, le 20 juillet 2026

Attestation – Information de la rentrée scolaire 2026-2027 – 3^e année

Le(s) soussigné(s) atteste(nt) avoir pris connaissance de toutes les informations utiles concernant l'année scolaire 2026-2027, présentes sur le site <https://www.ecgffr.ch/>.

Par la (les) signature(s) ci-dessous, l'élève et ses parents (ou représentants légaux) si l'élève est mineur(e) :

1. s'engage(nt) à respecter le règlement interne ;
2. a (ont) pris connaissance que pour une admission en formation de maturité spécialisée, l'élève doit avoir obtenu le certificat ECG dans le domaine professionnel correspondant. Pour une inscription dans une autre maturité spécialisée, l'élève doit obtenir un nouveau certificat ECG dans le domaine professionnel correspondant (art. 4 al. 1 RECG).
3. s'engage(nt) en cas d'absences (hors demande de congé) :
 - > à notifier son absence sur le portail informatique ISA avant la première heure de cours manquée. La notification doit être répétée chaque jour ;
 - > à justifier, pour l'élève mineur, toutes les absences sur l'état des absences et à le présenter, dès son retour, à son professeur de classe dans un délai de 5 jours au plus. Passé ce délai, l'absence sera considérée comme injustifiée (si l'absence dépasse 3 jours de cours, un certificat médical est exigé) ;
4. a (ont) pris connaissance « qu'un travail scolaire ou une évaluation n'aient pas été exécutés conformément aux exigences, notamment pour cause d'absence injustifiée, de fraude ou de plagiat, entraîne l'attribution de la note 1 » (Art. 78 al. 1 RESS) ;
5. a (ont) pris connaissance que lorsque les absences sont si nombreuses ou si longues qu'un suivi régulier des cours fait défaut, le bureau des examens peut décider de lui refuser l'admission aux examens finals. (Art. 48 al. 1 RECG) ;
6. a (ont) pris connaissance que deux journées de sports d'hiver obligatoires sont planifiées au mois de janvier. Les inscriptions se font en septembre en ligne ;
7. a (ont) pris connaissance que des entretiens parents-enseignants-élève ont lieu au début de l'année civile. Les inscriptions se font au début du mois de décembre ;

—

8. autorise(nt), en cochant la case ci-dessous, l'école à effectuer des prises de vues et de sons de sa personne/de son enfant durant l'année scolaire et à les publier le cas échéant sur le site Internet ou dans la revue annuelle de l'école, à l'exclusion des réseaux sociaux. L'école s'engage à publier ces données personnelles en conformité avec la législation en matière de protection des données. Sur demande de l'élève ou de ses parents, ses données sont retirées du site Internet.

J'autorise (nous autorisons) l'école à publier des prises de vues ou de sons de ma personne/de mon enfant : ☐ Oui ☐ Non

Nom et prénom de l'élève, classe :

Lieu et date :

Signature de l'élève :

Signature des parents/représentants :

.....

.....

Données complémentaires (obligatoire)

Nom et prénom du parent 1 :

Adresse électronique du parent 1 :

N° de téléphone du parent 1 :

Nom et prénom du parent 2 :

Adresse électronique du parent 2 :

N° de téléphone du parent 2 :